

CHAMPIONNAT DE LIGUE FLOTTE PARTAGEE DES PAYS DE LA LOIRE 2022-2023

REGLEMENT SPORTIF

1. Organisation :

Les épreuves du Championnat de Ligue Flotte partagée sont organisées par les Clubs de la Ligue de Voile des Pays de la Loire. Ces épreuves sont inscrites au calendrier fédéral FFVoile, au grade 5A, et l'organisation du Championnat est coordonnée par la Ligue de Voile des Pays de la Loire.

Les épreuves se courent en « flotte partagée » fournie par le club organisateur. L'arbitrage sera en arbitrage direct.

Le Championnat de Ligue Flotte partagée s'inscrit dans un Championnat de Façade Atlantique. Il donne ainsi accès à la « Finale de Bassin Atlantique Flotte partagée ».

La coordination du Championnat de Ligue Flotte partagée est assurée par :

- Thomas ROMONT : thomas.romont@free.fr
- Mathieu RICHARD : mathieu.richard@ffvoile.fr

2. Programmation et calendrier

2.1 Programmation du Championnat de Ligue Flotte partagée 2022-2023 :

Le Championnat de Ligue Flotte partagée 2022-2023 se déroulera sur 4 étapes :

Étape 1 : Port Breton, Carquefou / Dimanche 27 novembre 2022

- Types de bateaux : J22
- Club organisateur : SNO-Nantes, Port Breton -Tél : 02 40 50 51 81
- Contact : Florian Ribeiro - Tel : 06 73 57 31 24 – florian.ribeiro@snonantes.fr

Étape 2 : Pornichet / Dimanche 11 décembre 2022

- Types de bateaux : J80
- Club organisateur : APCC Voile Sportive, Port de Pornichet -Tél : 09 53 35 88 51
- Contact : José VASQUEZ Tel : 06 95 07 25 81 - jose@apcc-voilesportive.com

Étape 3 : Pornic / Samedi 28 janvier 2023

- Types de bateaux : J80
- Club organisateur : Club Nautique de Pornic - Tél : 02 40 82 34 72
- Contact : Sarah Ben Amar - Tel : 06 60 06 01 80 - sarah@cnpornic.com

Etape 4 : Les Sables d'Olonne / Samedi 25 février 2023

- Types de bateaux : J80
- Club organisateur : SN Sablais – Tél : 02 51 21 63 00
- Contact : Gaël BIGOT – Tél : 06 40 10 96 70 – gael.sns@orange.fr

Nota Bene : En cas de conditions météo défavorables, l'organisateur fera tout son possible pour reporter l'étape à une autre date.

2.2 Finale de Bassin Atlantique :

A l'issue du Championnat de Ligue Flotte partagée, une « Finale de Bassin Atlantique » aura lieu à La Rochelle, les 18 & 19 mars 2023.

Cette Finale de Bassin réunira 12 équipages sélectionnés, issus des Ligues Bretagne, Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire. Les 4 premiers équipages disponibles du « Championnat de Ligue Flotte partagée » seront sélectionnés pour participer à cette « Finale de Bassin Atlantique ».

3. Inscriptions au Championnat de Ligue Flotte partagée

3.1 Nom d'équipage

Chaque équipage s'inscrira au Championnat de Ligue Flotte partagée sous un « nom d'équipage » qu'il aura choisi et qu'il faudra conserver pour l'ensemble des étapes du Championnat.

Les équipages seront classés au Championnat de Ligue Flotte partagée sous leur « nom d'équipage ».

3.2 Composition d'équipage

La composition de l'équipage pourra changer d'une étape à l'autre (remplacements possibles de façon totalement libre). Cependant le nombre d'équipiers autorisés à bord sera précisé dans l'Avis de course. A chaque étape, l'équipage désignera un représentant qui sera chef de bord. Ce représentant pourra également changer d'une étape à l'autre.

Tous les équipiers devront être à jour de leur licence FFVoile.

3.3 Inscriptions

Chacune des 4 étapes sera annoncée par un « Avis de course » mentionnant des dates limites d'inscription et les modalités d'inscription.

Les Avis de course seront disponibles sur les sites des clubs organisateurs. Les inscriptions se feront directement auprès des clubs organisateurs d'Étapes, selon les modalités définies dans les Avis de course et selon le point 3.5 du présent Règlement.

3.4 Droits d'inscription

Le montant de l'inscription sera défini pour chaque Etape dans l'Avis de course. Le montant maximal ne devra pas excéder 30€ par équipier participant.

3.5 Limitation du nombre de places

Pour chaque étape, il y aura un nombre de places limité qui sera annoncé dans l'Avis de course.

Afin de favoriser la diversité des clubs représentés et de développer l'esprit « interclubs » du Championnat, un certain nombre de places seront attribuées selon les modalités suivantes :

1. 3 places sont réservées au club organisateur de l'Étape.
2. 2 places sont réservées pour chacun des autres clubs de la ligue, désirant participer.
3. Après avoir respecté les 2 points ci-dessus, s'il reste des places à attribuer, à la fin des préinscriptions, l'organisateur de l'étape pourra les attribuer, y compris en inscrivant des équipages « hors ligue ».

NB : chaque équipage représentera donc un club, qui sera celui majoritairement représenté au sein de l'équipage.

4. Classement du Championnat de Ligue Flotte partagée

4.1 Classement de chaque étape :

Chacune des 4 étapes donnera lieu à son classement propre.

Un vainqueur sera désigné pour chaque étape et un classement général de l'étape sera établi.

A l'issue de chaque étape, des points seront attribués à chaque équipage selon le système « a minima » des RCV (annexe A) : 1 point pour le 1^{er}, 2 points pour le 2^{ème}, etc.

Un équipage absent à une étape marquera le nombre de points correspondant au nombre total d'équipages classés au championnat + 1.

4.2 Classement général du Championnat de Ligue Flotte partagée

Le classement général sera établi en additionnant les points des 2 meilleurs résultats sur 4 étapes pour chaque équipage.

En cas d'annulation d'étape(s), le classement général sera établi :

- en additionnant les points des 2 meilleurs résultats sur 3 étapes si 3 étapes sont courues,
- ou en additionnant les points des 2 étapes si seulement 2 étapes ont été courues
- ou sur une seule étape si une seule étape a été courue.

En cas d'égalité de points au classement général, le départage sera fait selon le point A8 des RCV.

4.3 Sélection pour la « Finale de Bassin Atlantique »

Les 4 premiers équipages du Championnat de Ligue Flotte partagée seront sélectionnés pour participer à la « Finale de Bassin Atlantique ».

En cas de désistement d'un équipage sélectionné, alors l'équipage classé 5^e du Championnat sera repêché pour participer à la Finale de Bassin (et ainsi de suite en cas de plusieurs désistements, le nombre de places réservées pour la Ligue des Pays de Loire étant de 4 places).

5. Règles applicables

Le Championnat de Ligue Flotte partagée est régi par :

- les règles de course à la voile de World Sailing 2021-2024
- les prescriptions de la FFVoile,
- le présent Règlement du Championnat de Ligue Flotte partagée 2022-2023,
- les Avis de course et les Instructions de course des différentes étapes prévues au programme.